



GRAPE INNOVATIONS

L'humain à part entière

115 rue Vendôme
69006 LYON

Tél : 04 37 24 04 79
<http://www.grape-innovations-coop.com>

VOTRE FORMATION

Aménagement des espaces

Document pédagogique

AMÉNAGEMENT DES ESPACES : POINTS THÉORIQUES

L'espace doit être avant tout envisagé comme un « espace institutionnel » qui traduit des intentions, un projet d'accueil.

L'utilisation de l'espace doit être pensée dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins des usagers dans le cadre des missions des EAJE (les usagers : enfants/familles/professionnels).

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

7 septembre 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 11 sur 90

CHAPITRE II

ESPACE INTÉRIEUR

Les dispositions concernent les espaces d'accueil des jeunes enfants.

II.1. – Surfaces et volumes

II.1.1 La surface totale des espaces intérieurs d'accueil des enfants garantit un minimum de 7 m² par place autorisée, sans prise en compte des capacités d'accueil supplémentaire prévues par l'article R. 2324-27 du code de la santé publique.

II.1.2 Lorsque l'établissement se situe dans une zone très densément peuplée telle que définie à l'article 2 du présent arrêté, cette surface minimale des espaces intérieurs d'accueil est réduite à 5,5 m² par place autorisée, sans prise en compte des capacités d'accueil supplémentaire prévues par l'article R. 2324-27 du code de la santé publique, avec obligation pour le gestionnaire de choisir l'une des options suivantes ou de les combiner :

- disposer d'un ou de plusieurs espaces extérieurs à usage privatif d'une surface minimale totale de 15 m² pour les micro-crèches, de 20 m² pour les petites crèches, de 30 m² pour les crèches, 50 m² pour les grandes crèches, 70 m² pour les très grandes crèches.

Pour être pris en considération, un espace extérieur ne peut pas être inférieur à 15m².

- disposer d'un ou de plusieurs espaces intérieurs supplémentaires pouvant être utilisés comme espace de motricité ou d'éveil culturel et artistique au cours de la journée d'accueil d'une surface minimale totale de 15 m² pour les micro-crèches, de 20 m² pour les petites crèches, de 30 m² pour les crèches, 50 m² pour les grandes crèches, 70 m² pour les très grandes crèches.

Pour être pris en considération, un espace intérieur supplémentaire de motricité ou d'éveil ne peut pas être inférieur à 15 m².

II.1.3 Les espaces intérieurs d'accueil pris en considération au titre du II.1.1 correspondent aux différents espaces destinés à l'accueil d'enfants : espaces divers d'activités, d'éveil, de motricité, sanitaires ou de change, de restauration et de sommeil.

Les halls et couloirs sont pris en considération dès lors que ceux-ci offrent une largeur minimale de 120 cm et une surface minimale de 6 m², tout en disposant d'un aménagement adapté permettant le respect des conditions de circulation.

Ils ne comprennent pas le bureau de direction, les locaux techniques (cuisine, buanderie, lingerie, biberonnerie, réserves, rangements etc.) ni les locaux réservés au personnel (vestiaires, salle de repos, etc.) interdits d'accès aux enfants.

II.1.4 La surface des espaces intérieurs d'accueil est définie selon les critères retenus pour la définition de la surface habitable à l'article R. 111-2 du code de la construction et de l'habitation. La hauteur sous faux-plafond est au moins égale à 220 cm.

II.1.5 Les revêtements des plafonds, murs et sols respectent les exigences définies par la réglementation des établissements recevant du public en matière de résistance au feu.

LES ESPACES ET LEURS DIFFÉRENTES FONCTIONS

La définition des différents **espaces fonctionnels** vise à optimiser l'utilisation de tous les espaces et à donner des **repères** à tous les usagers. Définir, délimiter, penser l'utilisation des différents espaces fonctionnels et leur éventuelle polyvalence : accueil, repas, jeux, repos...

La notion de repères* dans l'espace concerne les adultes autant que les enfants : concernant les enfants, Bernard FRANJOUX (architecte) parle de repères territoriaux, affectifs, temporels.

Repères affectifs :

Savoir avec qui (enfants, adultes) on sera, ce qui est individuel dans le groupe (lit, doudou...)

Repères territoriaux :

Qu'est ce qui se passe ? Où ? Selon ses besoins, où aller se reposer, exercer sa motricité, construire, manipuler... ?

Repères temporels :

Qu'est-ce qui se passe ? Quand ? Qu'est-ce qui permet de se repérer dans le déroulement des journées (rituels, repérages dans l'espace...) ?

LA PROGRESSION DANS L'ESPACE ET LA CIRCULATION

Penser la progression dans l'espace permet :

- De limiter les zones allant du public au privé (quels sont les espaces dédiés aux familles, aux professionnels, à tous...)
- De mieux maîtriser les flux de circulation entre les différents usagers (les circulations des professionnels pour effectuer leurs tâches et activités, les circulations des enfants pour aller d'un lieu à un autre, et celles des parents au cours des arrivées et départs plus ou moins échelonnées dans une journée...)
- D'avoir une articulation cohérente entre les différents espaces fonctionnels (passer d'un espace à l'autre sans trop de manipulation ou déplacements...)

LA DIMENSION SENSORIELLE

Outre les dimensions d'un local, l'aspect du mobilier, la répartition des espaces ..., un lieu sera perçu comme plus ou moins agréable à vivre en fonction de la **perception sensorielle** qu'en auront les adultes et les enfants (et tout particulièrement les tout petits).

Les composants de l'ambiance générale que dégage un espace sont:

- Les matières, sons, couleurs, odeurs, lumière ...
- Les proportions, échelle, distances, circulations ...
- Le confort acoustique et thermique
- La qualité de l'air

Les relations humaines se font dans un espace avec ses règles et ses repères dans lequel l'enfant se crée un répertoire personnel de sensations, d'images, de signes qui lui permettront d'affiner ses perceptions : expériences corporelles accompagnées par le regard de l'adulte, et qui évoluent avec l'acquisition de postures et possibilités de déplacements.

LES DIFFÉRENTS ESPACES EN STRUCTURE INTER-ÂGES

C'est important d'avoir des zones bien séparées. En effet, les coins de jeu sont attractifs et ils permettent aux enfants de mieux se répartir dans la pièce. Cela crée une visibilité, chaque zone spatiale est induite par son aménagement. S'il n'existe pas de coins de jeux délimités, les enfants circulent beaucoup, sont moins actifs et se replient davantage vers les adultes.

Si les adultes sont bien répartis dans la pièce, les enfants peuvent jouer partout et les interactions augmentent. La place de la visibilité des adultes est un régulateur de la répartition des enfants et de leurs interactions.

Les différents espaces à prévoir :

- L'espace moteur : primauté de cet espace, car les jeux moteurs développent la motricité et l'intelligence mais aussi les interactions sociales
- L'espace de jeu sensoriel et de manipulation
- L'espace jeu de rôle
- L'espace de jeux d'assemblage
- L'espace table